



N^o 296

Le 29 novembre 1989

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE RÉEXAMINE SA POSITION SUR LES QUOTAS

OTTAWA -- Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, affirme qu'il y a des indications que la Communauté économique européenne (CE) réexamine sérieusement sa position à l'égard des quotas établis par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO).

Les États membres de l'OPANO jouissent d'une période de 60 jours pour accepter ou rejeter les quotas recommandés dans chacune des zones de pêche. L'OPANO a fixé ces quotas en septembre de cette année, et la période de 60 jours prend fin le 12 décembre. La CE s'est abstenue de voter sur les quotas de l'OPANO lorsque cet organisme s'est réuni en septembre. Selon M. Crosbie, il pourrait s'agir là d'un signe d'une nouvelle attitude au sein de la CE.

"La Communauté européenne nous a avisé que la réunion du Conseil des ministres des pêches consacrée à la question des quotas de l'OPANO aura lieu le 18 décembre," a affirmé M. Crosbie. "Les dirigeants décideront à ce moment quelle sera la position de la CE cette année à l'égard des quotas établis par l'OPANO."

M. Crosbie a précisé que le Canada s'attend à ce que la Communauté européenne présente d'ici le 12 décembre des avis d'objection concernant tous les quotas de l'OPANO qui l'intéressent.

"Mais les dirigeants ne prendront une telle mesure, a poursuivi M. Crosbie, que pour pouvoir trancher cette affaire à leur réunion du 18 décembre. En effet, c'est à ce moment qu'ils décideront quelle sera leur position pour l'année 1990 à l'égard des quotas recommandés par l'OPANO, c'est-à-dire qu'ils décideront s'ils accepteront les quotas ou s'ils les rejeteront ou s'ils s'entendront sur une position intermédiaire ou toute autre position."

.../2

"J'estime donc, a affirmé M. Crosbie, qu'il y a des raisons de penser que la Communauté européenne réexamine sérieusement sa position concernant les quotas de l'OPANO. L'année dernière, la question n'a pas été abordée à la réunion de décembre du Conseil des ministres des pêches.

"En effet, à cette réunion, on a accepté tout simplement de rejeter tous les quotas de l'OPANO et d'établir d'autres quotas qui, dans certains cas, dépassaient de 8, 10 ou 12 fois ceux de l'OPANO."

"Il est évident que cette année, après notre campagne et l'explication de notre point de vue et de notre position, la Communauté européenne se penche sérieusement sur cette question," a ajouté M. Crosbie.

M. Crosbie a fait savoir que lorsqu'ils entendront dire depuis l'Europe que la CE s'est opposée aux quotas de l'OPANO, les Canadiens ne devraient pas oublier que cette position est un artifice de procédure permettant de laisser le dossier ouvert jusqu'à la réunion du Conseil des ministres des pêches le 18 décembre.

Pour de plus amples informations:

Paul Benoit
Secrétaire de presse
Ministre du Commerce extérieur
(613) 992-7332